

Règlement intérieur du S3 de Versailles
Proposition de modification effectif de la CA
ART. 15 – rédaction actuelle

La CA compte environ 35 membres titulaires et autant de suppléants. Le nombre exact des membres titulaires est fixée par la CA sortante sur proposition du bureau du S3. La CA du S3 peut désigner en son sein un responsable académique pour chacune de ces catégories ou groupes de catégories qu'elle détermine

ART. 15 – rédaction modifiée

La CA compte entre 20 et 40 membres titulaires et autant de suppléants. Le nombre exact des membres titulaires est fixée par la CA sortante sur proposition du bureau du S3. La CA du S3 peut désigner en son sein un responsable académique pour chacune de ces catégories ou groupes de catégories qu'elle détermine